

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Pierre-Alexandre Dumont-Saucier

<https://www.cadre21.org/membres/9fffd16a00a4f7c7b58e235c>

Date d'obtention : 2021-05-18 18:14:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Étant dans le milieu de vie des jeunes, nous sommes des acteurs très importants lorsqu'une situation de sextage est dénoncée puisque c'est par notre prise en charge rapide et dans le respect du protocole d'intervention SEXTO que nous pouvons éviter ou atténuer les impacts de ce genre d'incident autant auprès de la victime, du témoin que de l'instigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va me donner un meilleur sentiment d'efficacité personnel en intervention dans ce genre de situation. Elle nous permet de s'arrêter face à la situation et de se ramener à notre rôle dans l'intervention auprès des jeunes impliqués. La structure simple et efficace de la méthode SEXTO assure un traitement méthodique des dossiers de sextage et augmente notre rapidité d'intervention ce qui est primordial lorsque nous traitons plusieurs dossiers à la fois.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si j'ai à intervenir dans une situation de SEXTAGE, je devrai faire attention à tout de suite me ramener à la trousse d'intervention afin d'éviter de me positionner dans une situation où mon lien relationnel pourrait être brisé. Il est important de bien expliquer nos interventions et nos intentions lorsque nous utilisons la trousse. Bien sûr, il faut éviter de consulter les images intimes et ce dans le respect de l'intégrité des jeunes impliqués et de l'efficacité de la démarche.